# Questions orales

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole est au député de South Shore.

# LES PÊCHES

LA PRÉSENCE DE CHALUTIERS RUSSES AU LARGE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE—LA PROTECTION DES PÊCHEURS CANADIENS

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, vendredi dernier, j'ai posé une question au premier ministre au sujet des chalutiers russes qui pêchent le hareng, au cours de la nuit, à la seine et le merlu argenté, durant le jour, à la drague, au large de l'île Seal près de l'embouchure de la baie de Fundy. Je pose de nouveau cette question au ministre d'État chargé des Pêcheries et je lui signale que les neuf navires-ateliers et leurs 60 auxiliaires ne sont pas les seuls, 200 bateaux de pêche étrangers poursuivent leurs activités au large de la côte sud-ouest de la Nouvelle-Écosse. Le ministre d'État chargé des Pêcheries sait-il que plus de 1,000 Russes pêchent actuellement à 20 milles de Yarmouth et, dans l'affirmative, prend-il des mesures pour protéger l'industrie de la pêche dans la baie de Fundy et dans la baie de Sainte-Marie, qui sera complètement ruinée si les flottes étrangères poursuivent dans la région cette activité excessive?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêches)): Monsieur l'Orateur, je crois comprendre que la question porte sur la violation de la limite des 12 milles des eaux territoriales canadiennes. Mes souvenirs ne sont pas très précis, mais il me semble que le rapport ne reposait sur aucun fait. Quant aux navires étrangers, je suis tout prêt à admettre qu'ils sont nombreux. Nous estimons que les très importantes prises de hareng n'ont pas dépassé les contingents fixés. Nous n'avons pas encore de preuves nettes de transgression, mais nous augmentons notre surveillance.

M. Crouse: Le ministre pourrait certainement compléter son information en faisant prendre des photographies aériennes de ces navires, comme l'ont fait de nombreux journaux.

Si le ministre n'envisage pas de mesures pour arrêter les activités des étrangers, est-il prêt à revoir les restrictions de permis que le gouvernement a instituées et qui gênent considérablement les activités des pêcheurs canadiens tant sur le littoral qu'en haute mer?

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Notre règlement a été accepté dans le cadre de la CIPAN, il est bien difficile de demander aux autres pays qui pêchent dans ces zones de le respecter, si nous ne le faisons pas nous-mêmes. Les photographies montrées par les journaux indiquent de toute évidence une intense activité de pêche. Nous essayons de savoir si des transgressions ont eu lieu et, par le passé, nous en avons fait mention. S'il y en a actuellement, je n'ai par contre aucun rapport précisant que les contingents fixés ont été dépassés.

## LES AFFAIRES INDIENNES

L'OFFRE DE LA C.-B. QUANT AUX REVENDICATIONS TERRITORIALES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Jack Pearsall (Coast Chilcotin): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes [M. Fraser.]

et du Nord canadien. Le ministre peut-il confirmer que le gouvernement de la Colombie-Britannique a finalement consenti à discuter des revendications territoriales avec les représentants des autochtones? Si oui, quelle sera la participation du gouvernement fédéral et combien devrat-il débourser?

#### • (1450)

Des voix: Regardez donc dans le Feuilleton.

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je suis ravi...

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Buchanan: . . . de pouvoir affirmer que le gouvernement de la Colombie-Britannique a accepté de se saisir de la question de la délimitation des terres des Indiens. C'est là une initiative que mon prédécesseur et moi-même lui recommandions de prendre depuis plusieurs années. Maintenant qu'il a fait le premier pas, j'espère que la Colombie-Britannique va passer outre à ses hésitations et s'attaquer . . .

Une voix: Il a déjà passé outre à tout le reste.

M. Buchanan: . . . à la question beaucoup plus vaste des revendications territoriales.

### LE LOGEMENT

LE MONTANT DES CRÉDITS AFFECTÉS AUX PROGRAMMES D'ACQUISITION D'UNE MAISON ET DE LOGEMENTS À DIVIDENDES LIMITÉS—LES FONDS DISPONIBLES CHEZ LES PRÊTEURS PRIVÉS

M. Andy Hogan (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Le ministre des Finances annonçait lundi l'augmentation des subventions accordées au secteur privé au titre du programme d'aide à l'acquisition d'une maison et du programme de logements à dividendes limités. Mais il n'a pas précisé le montant total des crédits qui doivent être prévus pour ces subventions. Le ministre peut-il nous donner un montant estimatif?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, je ne dispose pas des chiffres exacts. Nous suivons de très près le programme. Nous estimons que l'augmentation des subventions affectées au programme d'accession à la propriété classique et à celui de logements locatifs d'urgence vont déclencher l'injection de capitaux privés que nous avions escomptée. Nous avons négocié avec les institutions privées, et je suis persuadé que les montants seront suffisants pour contrebalancer les fonds dont pourront disposer les prêteurs privés.

M. Hogan: Monsieur l'Orateur, j'espère avoir cette fois une réponse. Lorsque ces programmes ont été lancés, c'est-à-dire le printemps dernier, le ministre a promis qu'à la suite des entretiens qu'il avait eus avec les banques il pouvait canaliser vers le logement un milliard de dollars de capitaux privés. Or, il n'y est pas arrivé. Quel est le montant des fonds privés qu'il espère cette fois attirer